

CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Conseil du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00, salle des assemblées de Clermont Auvergne Métropole - 64 /66 avenue de l'Union Soviétique BP 40231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex.

Séance présidée par M. Jean-Luc VACHELARD, doyen d'âge.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIERE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président), M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44

Conseillers présents : 30

Conseillers ayant donné pouvoir : 10

Total votants : 40

Élection du président du Syndicat Mixte Ouvert Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Il est proposé aux délégués du Pôle Métropolitain de procéder à l'élection du Président. Conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne le Président est élu par le conseil du Pôle métropolitain, organe délibérant du syndicat mixte.

Cette élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise dans ce cas au plus âgé s'il y a égalité des suffrages.

Les candidats à la fonction de Président sont invités à se faire connaître.

Monsieur Jean-Luc VACHELARD Doyen d'âge, assure la Présidence de l'Assemblée et a constaté que la condition de quorum, fixée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

- Mme Véronique POUZADOUX est candidate à la fonction de Présidente

Le conseil désigne deux assesseurs :

- M. SENNEPIN Romain
- Mme BUSSIÈRE Claire

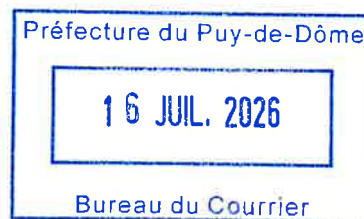
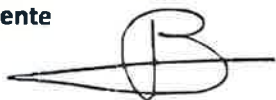
Résultat du scrutin (Cf. fiche de proclamation des résultats ci-jointe) :

Nombre d'électeurs inscrits (Conseillers) :	44
Nombre de votants :	40
Nombre d'abstention :	0
Nombre de votes nuls :	0
Suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21
Nombre de voix obtenues :	40

Mme Véronique POUZADOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée Présidente du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne ».

Pour ampliation certifiée conforme,

Véronique POUZADOUX
Présidente



CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

- Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIERE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président) , M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

- Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

- Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44

Conseillers présents : 30

Conseillers ayant donné pouvoir : 10

Total votants : 40

FICHE DE PROCLAMATION DES RESULTATS
Procès-verbal de dépouillement

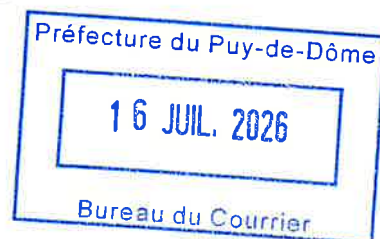
Nombre d'électeurs inscrits (Conseillers) :	44
Nombre de votants :	40
Nombre d'abstention :	0
Nombre de votes nuls :	0
Suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21
Nombre de voix obtenues :	40

Madame Véronique POUZADOUX est proclamée élue à la présidence du Syndicat Mixte Pole Métropolitain
Clermont Vichy Auvergne

Le Doyen d'Age



Les Assesseurs



CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Le Conseil du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00, Salle des assemblées de Clermont Auvergne Métropole - 64 /66 avenue de l'Union Soviétique BP 40231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex.

- Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIÈRE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président) , M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

- Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

- Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44

Conseillers présents : 31

Conseillers ayant donné pouvoir : 10

Total votants : 41

Détermination du nombre de vice-présidents et de la composition du bureau

1. Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L. 5721-2 et L. 5731-1 et suivants ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, notamment leurs articles 6 à 8 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil du Pôle métropolitain de fixer le nombre de vice-présidents dans les limites prévues par l'article L. 5211-10 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient également au Conseil de déterminer la composition du Bureau du Pôle métropolitain conformément à l'article 8 des statuts ;

La Présidente rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par l'organe délibérant, dans la limite de 20 % de l'effectif du Conseil du Pôle métropolitain, arrondi à l'entier supérieur, sans pouvoir excéder quinze vice-présidents.

Pour un effectif de 44 délégués, ce plafond est fixé à neuf (9) vice-présidents.

La Présidente propose de fixer le nombre de vice-présidents à : **SIX (6)**

POUR	41
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

2. Détermination de la composition du Bureau du Pôle métropolitain

Le Conseil du Pôle métropolitain, conformément à l'article 8 des statuts, décide que le Bureau sera composé comme suit :

- De la Présidente ;
- 6 vice-présidents ;
- 7 autres membres.

Les vice-présidents seront attribués aux représentants des collectivités suivantes :

- 1^{er} vice-président représentant Clermont Auvergne Métropole
- 2^e vice-président représentant Vichy Communauté
- 3^e vice-président représentant Riom Limagne et Volcans
- 4^e vice-président représentant Clermont Auvergne Métropole
- 5^e vice-président représentant Agglo Pays d'Issoire
- 6^e vice-président représentant Thiers Dore et Montagne
-

Les autres membres du Bureau seront élus parmi les représentants des membres du Pôle métropolitain selon la répartition suivante :

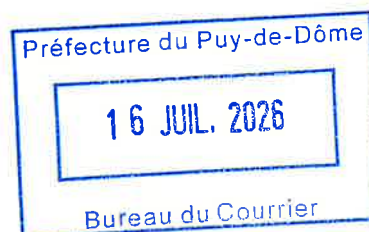
- M. le Président représentant de Plaine Limagne
- M. le Président représentant de Billom Communauté
- M. le Président représentant de Mond'Arverne Communauté
- M. le Président représentant Entre Dore et Allier
- M. le Président représentant de Brioude Sud
- Mme la Présidente représentante du Pays de Lapalisse
- M. le Président représentant de la Chambre de Commerces et d'Industrie du Puy-de-Dôme

Les membres du conseil valident à l'unanimité la composition du Bureau du Pôle métropolitain.

POUR	41
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Pour ampliation certifiée conforme,

Véronique **POUZADOUX**
Présidente



CONSEIL DU PÔLE METROPOLITAIN

CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00, salle des assemblées de Clermont Auvergne Métropole - 64 /66 avenue de l'Union Soviétique BP 40231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex

- Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIERE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président) , M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

- Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

- Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44

Conseillers présents : 31

Conseillers ayant donné pouvoir : 10

Total votants : 41

Suite à l'élection le 22 juin 2026 d'une nouvelle Présidente du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, il est proposé aux délégués du Pôle Métropolitain de procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat et l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 8 « Composition du Bureau » des statuts du syndicat : « Le Conseil du Pôle Métropolitain, nouvellement installé selon les modalités définies à l'article 6, élit son Bureau composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'autres membres, conformément aux dispositions des articles L 5211-10 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu l'article L.5211-10 du CGCT : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. »

Vu la délibération prise par le conseil du Pôle métropolitain ce jour, actant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau du Pôle métropolitain,

Considérant que le Bureau du Pôle métropolitain est composé :

- De la Présidente ;
- 6 vice-présidents ;
- 7 autres membres ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

La Présidente constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à l'élection des vice-présidents puis des autres membres du Bureau.

ÉLECTION DE 6 VICE-PRÉSIDENTS

Les élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le conseil désigne deux assesseurs :

- M. SENNEPIN Romain
- Mme BUSSIERE Claire

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. PRONONCE Hervé** représentant **Clermont Auvergne Métropole** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. PRONONCE Hervé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Premier Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. AGUILERA Frédéric** représentant la Communauté d'Agglomération **Vichy Communauté** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. AGUILERA Frédéric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Second Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. CHASSAING Pierre** représentant la Communauté **d'Agglomération Riom Limagne et Volcans** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 3^{ème} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. CHASSAING Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Troisième Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

4^{ème} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. BONY Julien** représentant **Clermont Auvergne Métropole** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. BONY Julien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Quatrième Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

5^{ème} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. SENNEPIN Romain** représentant la Communauté d'Agglomération **Agglo Pays d'Issoire** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 5^{ème} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. SENNEPIN Romain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Cinquième Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

6^{ème} VICE-PRÉSIDENT

La candidature de **M. BERNARD Tony** représentant la Communauté de Communes **Thiers Dore et Montagne** est enregistrée.

La Présidente invite les autres candidats à se faire connaître.

Aucun autre candidat n'est candidat au poste de 6^{ème} Vice-Président du Pôle Métropolitain.

Résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

M. BERNARD Tony ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
Sixième Vice-président du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

ÉLECTION DES AUTRES MEMBRE DU BUREAU

Conformément à la délibération fixant la composition du Bureau, il est procédé à l'élection des 7 autres membres du Bureau.

La Présidente propose de désigner un membre du Bureau supplémentaire par EPCI non représenté par un Vice-président ou la Présidente.

Pour chacun des sièges, il est procédé à un scrutin secret dans les mêmes conditions que pour l'élection des vice-présidents.

1. Élection du représentant la Communauté de Communes Plaine Limagne

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
RAYNAUD Claude	41

**M. RAYNAUD Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

2. Élection du représentant la Communauté de Communes Billom Communauté

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
PIREYRE Jérôme	41

**M. PIREYRE Jérôme ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

3. Élection du représentant la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
DESFORGES Antoine	41

**M. DESFORGES Antoine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

4. Élection du représentant la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MONNEYRON Florent	41

**M. MONNEYRON Florent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est
proclamé : MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

5. Élection du représentant la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
VACHELARD Jean-Luc	41

**M. VACHELARD Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

6. Élection du représentant la Communauté de Communes Pays de Lapalisse

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CHERVIN Stéphanie	41

**MME CHERVIN Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est
proclamé : MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

7. Élection du représentant la Chambre de Commerces et d'Industrie du Puy-de-Dôme

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
BARBIN Claude	41

**M. BARBIN Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé :
MEMBRE du BUREAU du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

Madame la Présidente proclame élus les membres du Bureau du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne :

Vice-présidents : proclamation des noms des 6 vice-présidents :

- M. PRONONCE Hervé Premier Vice-Président
- M. AGUILERA Frédéric..... Second Vice-Président
- M. CHASSAING Pierre..... Troisième Vice-Président
- M. BONY Julien..... Quatrième Vice-Président
- M. SENNEPIN Romain..... Cinquième Vice-Président
- M. BERNARD Tony..... Sixième Vice-Président

Autres Membres du Bureau : proclamation des noms des 7 membres du Bureau

- M. RAYNAUD Claude
- M. PIREYRE Jérôme
- M. DESFORGES Antoine
- M. MONNEYRON Forent
- M. VACHELARD Jean-Luc
- Mme CHERVIN Stéphanie
- M. BARDIN Claude

Le Bureau du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est ainsi constitué de :

- 1 Présidente ;
- 6 Vice-présidents ;
- 7 autres membres ;
- **Soit 14 membres au total**

Pour ampliation certifiée conforme,

Véronique POUZADOUX

Présidente



CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Procès-verbal de dépouillement

1. ELECTION DES 6 VICE-PRESIDENTS

ÉLECTION DU 1er VICE-PRÉSIDENT : M. PRONONCE Hervé

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

La présidente

Claire-BUSSIÈRE



Romain SENNEPIN



Veronique POULZANDOUX



Préfecture du Puy-de-Dôme

16 JUL. 2026

Bureau du Courrier

ÉLECTION DU 2ème VICE-PRÉSIDENT : M. AGUILERA Frédéric

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

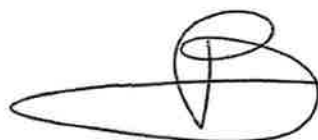


Claire BUSSIERE

Romain SENNEPIN



La présidente



Véronique POUZADOUX

ÉLECTION DU 3ème VICE-PRÉSIDENT : M. CHASSAING Pierre

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



La présidente



Véronique POUZADOUX

ÉLECTION DU 4ème VICE-PRÉSIDENT : M. BONY Julien

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

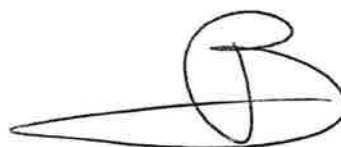
Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE

Romain SENNEPIN

Véronique POUZADOUX



ÉLECTION DU 5ème VICE-PRÉSIDENT : M. SENNEPIN Romain

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

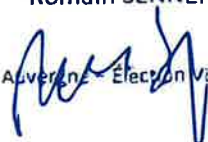
Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE

Romain SENNEPIN

Véronique POUZADOUX



ÉLECTION DU 6ème VICE-PRÉSIDENT : M. BERNARD Tony

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

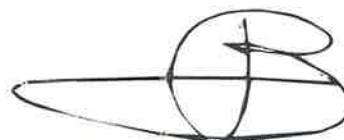
Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX

2. ELECTION DES 7 AUTRES MEMBRE DU BUREAU

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du Président,
- d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

La Présidente propose de désigner un membre du Bureau supplémentaire par EPCI non représenté par un Vice-Président ou la Présidente.

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BILLOM COMMUNAUTÉ : PIREYRE JÉRÔME

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

La présidente

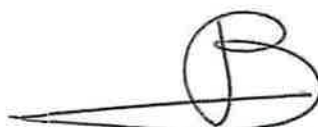
Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX



ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE : RAYNAUD CLAUDE

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique BOUZADOUX

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE : DESFORGES
ANTOINE

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

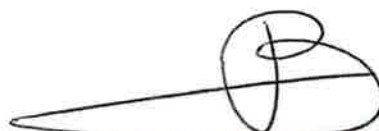
Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER :
MONNEYRON FLORENT

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

La présidente

Véronique POUZADOUX

Nov 4



ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE :
VACHELARD JEAN-LUC

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

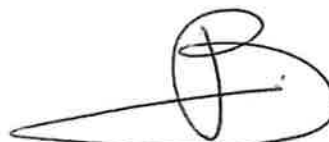
Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX

**ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE : CHERVIN
STÉPHANIE**

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

La présidente

Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX

ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-DE-DÔME :
BARBIN CLAUDE

Nombre d'électeurs inscrits :	41
Nombre de votants :	41
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de votes Blancs :	0
Suffrages exprimés :	41
Majorité absolue :	22
Nombre de voix obtenues :	41

Les assesseurs

La présidente

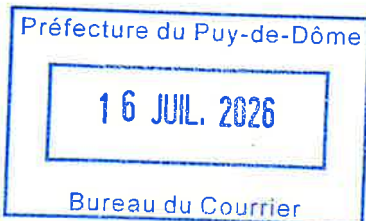
Claire BUSSIERE



Romain SENNEPIN



Véronique POUZADOUX



DÉPARTEMENT

Puy-de-Dôme

ARRONDISSEMENT

CLERMONT-FERRAND

DESIGNATION

SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN
CLERMONT VICHY AUVERGNE

Élection du bureau
du Syndicat Mixte

Effectif légal du comité syndical

44

Nombre de conseillers /délégues
en exercice

44

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT,

DES VICE-PRÉSIDENTS

ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 18 heures et 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AGUILERA Frédéric	DAUDUIT Cédric (pouvoir)	PRONONCE Hervé
BARRAUD Bertrand	DESFORGES Antoine (pouvoir)	RAYNAUD Claude
BASTIEN Géraldine	FERRAND Emmanuel (pouvoir)	RENIE Stanislas
BERNARD Grégory	GISCARD-D'ESTAING Louis (pouvoir)	ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre
BERNARD Tony	GUELON Sophie	ROUX Francis (pouvoir)
BESNARD Sébastien	JARLIER Marie-Anne	SENNEPIN François
BESSEYRE Fabien (pouvoir)	JONCOUX Karine	SENNEPIN Romain
BONNICHON Frédéric	LALOY Jean-Sébastien	SERRE Franck
BONY Julien	LOPEZ Romain (pouvoir)	VACHELARD Jean-Luc
BRAT Jean-Claude (pouvoir)	MAGNET Fabrice	
BUSSIERE Claire	MALLET Olivier	
BUISSON Magalie	MONNEYRON Florent (pouvoir)	
CANALES Marion	PICHOT Serge (pouvoir)	
CASSES Philippe	PINET-TALLON Catherine	
CHASSAING Pierre	PIREYRE Jérôme	
CHERVIN Stéphanie	POUZADOUX Véronique	

Absents ¹ : M. BARBIN Claude, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald sont excusés

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaire/délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. VACHELARD Jean-Luc**, conseiller syndical le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 30 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

- **M. SENNEPIN Romain**
- **MME BUSSIERE Claire**

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller du pôle métropolitain, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat mixte. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseil syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers/délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	00	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code électoral)	00	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	40	_____
f. Majorité absolue ³	21	_____

² Majorité des membres en exercice de l'organe délibérant ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Véronique POUZADOUX	40	Quarante

2.5. Proclamation de l'élection du président

Madame Véronique POUZADOUX a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de **Madame Véronique POUZADOUX** élue présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. 5211-10 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Pour un effectif de 44 délégués, ce plafond est fixé à neuf (9) vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à **6** le nombre des vice-présidents du le conseil syndical.⁴

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. PRONONCE Hervé	41	Quarante et un

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Hervé PRONONCE a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

⁴ Une délibération ouvrant les postes de VP et les postes des autres membres du bureau doit également être prise et transmise au contrôle de légalité.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. AGUILERA Frédéric.....	41	Quarante et un

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Frédéric AGUILERA a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHASSAING Pierre.....	41	Quarante et un

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Pierre CHASSAING a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BONY Julien	41	Quarante et un

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Julien BONY a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. SENNEPIN Romaine	41	Quarante et un

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Romain SENNEPIN a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BERNARD Tony	41	Quarante et un

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Tony BERNARD a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

4. Élection des éventuels autres membres du bureau

Sous la présidence de Mme Véronique POUZADOUX élue présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. 5211-10 du CGCT).

Le conseil syndical a fixé à 7 le nombre des autres membres du bureau du conseil syndical.

4.1. Élection du premier autre membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. RAYNAUD Claude	41	Quarante et un

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Claude RAYNAUD a été proclamé premier autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième autre membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. PIREYRE Jérôme	41	Quarante et un

4.2.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Jérôme PIREYRE a été proclamé deuxième autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

4.3. Élection du troisième autre membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DESFORGES Antoine	41	Quarante et un

4.3.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Antoine DESFORGES a été proclamé troisième autre membre du bureau et a été immédiatement installé).

4.4. Élection du quatrième autre membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MONNEYRON Florent.....	41	Quarante et un

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Jérôme MONNEYRON a été proclamé quatrième autre membre du bureau et a été immédiatement installé).

4.5. Élection du cinquième autre membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. VACHELARD Jean-Luc	41	Quarante et un

4.5.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Jean-Luc VACHELARD a été proclamé cinquième autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

4.6. Élection du sixième autre membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 41
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme CHARVIN Stéphanie	41	Quarante et un

4.6.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

Mme Stéphanie CHERVIN a été proclamée sixième autre membre du bureau et a été immédiatement installée.

4.7. Élection du septième autre membre du bureau

4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- | | | |
|---|----|-------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 00 | _____ |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 41 | _____ |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du Code électoral) | 00 | _____ |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..... | 00 | _____ |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] | 41 | _____ |
| f. Majorité absolue | 22 | _____ |

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BARBIN Claude	41	Quarante et un

4.7.2. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M. Claude BARBIN a été proclamé septième autre membre du bureau et a été immédiatement installé.

5. Observations et réclamations ⁵

Mme ROLLAND GRENIER Marie-Pierre étant arrivée à 18h25, soit après l'élection du Président, elle n'a pas pris part au vote de l'élection du Président

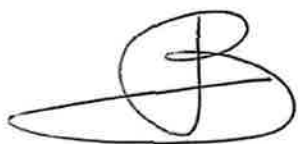
[illegible]

⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22 juin 2026, à 19 heures, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par la présidente, le conseiller syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

La présidente

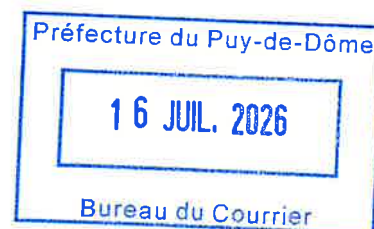


Le conseiller syndical

le plus âgé,



Les assesseurs,



⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

CONSEIL DU PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

Charte de l'élu local

Le Conseil du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00, salle des assemblées de Clermont Auvergne Métropole - 64 /66 avenue de l'Union Soviétique BP 40231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex.

- Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIERE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président), M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

- Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

- Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44
Conseillers présents : 31
Conseillers ayant donné pouvoir : 10
Total votants : 41

Charte de l' élu local

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-1-1 et L. 5211-6 et suivants ; Considérant que l'article 1er de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a créé la charte de l' élu local codifiée à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant qu'à la suite de l'installation d'un nouveau conseil syndical, il apparaît opportun de rappeler les principes déontologiques applicables aux élus locaux ;

Considérant que l'article L. 1111-1-1 du CGCT prévoit qu'une copie de la charte de l' élu local est remise aux membres de l'organe délibérant et qu'il en est donné lecture ;

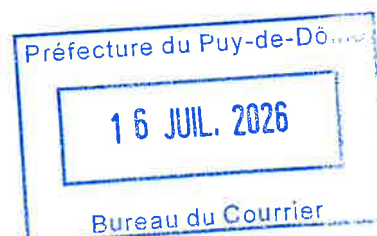
Considérant que les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local, comme suit :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Compte tenu de l'installation d'un nouveau conseiller syndical, Madame la Présidente donne lecture de la charte de l' élu local ce jour.

LE CONSEIL SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE PREND ACTE DE LA LECTURE DE LA CHARTE DE L' ELU LOCAL.



CONSEIL DU PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE DU 22 JUIN 2026

Élection d'un délégué et de son suppléant aux instances de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central

Le Conseil du Syndicat Mixte Ouvert « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 22 juin 2026 à 18h00, salle des assemblées de Clermont Auvergne Métropole - 64 /66 avenue de l'Union Soviétique BP 40231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex

- Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. AGUILERA Frédéric, M. BARRAUD Bertrand, Mme BASTIEN Géraldine, M. BERNARD Grégory, M. Bernard Tony, M. BESNARD Sébastien, M. BONNICHON Frédéric, M. BONY Julien, Mme BUSSIERE Claire, Mme BUISSON Magalie, Mme CANALES Marion, M. CASSES Philippe, M. CHASSAING Pierre, Mme CHERVIN Stéphanie, Mme JARLIER Marie-Anne, Mme JONCOUX Karine, M. LALOY Jean-Sébastien, M. MAGNET Fabrice, M. MALLET Olivier, Mme PINET-TALLON Catherine, M. PIREYRE Jérôme, Mme POUZADOUX Véronique, M. PRONONCE Hervé, M. RAYNAUD Claude, Mme ROLLAND-GRENIER Marie-Pierre (arrivée à 18h25 ne prend pas part au vote élection du président) , M. SENNEPIN François, M. SENNEPIN Romain, M. SERRE Franck, M. RENIÉ Stanislas, M. VACHELARD Jean-Luc ;

- Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. BESSEYRE Fabien à M. BARRAUD Bertrand, M. BRAT Jean-Claude à M. AGUILERA Frédéric, M. DAUDUIT Cédric à M. CHASSAING Pierre, M. DESFORGES Antoine à M. SERRE Franck, M. FERRAND Emmanuel à Mme POUZADOUX Véronique, M. GISCARD D'ESTAING Louis à Mme GUELON Sophie, M. LOPEZ Romain à M. LALOY Jean-Sébastien, M. MONNEYRON Florent à M. BONNICHON Frédéric, M. PICHOT Serge à M. MALLET Olivier, M. ROUX Francis à M. BERNARD Tony ;

- Étaient excusés :

M. Claude BARBIN, Mme BISMIR Fatima, M. SERTELET Gérald.

Conseillers en exercice : 44
Conseillers présents : 31
Conseillers ayant donné pouvoir : 10
Total votants : 41

Élection d'un délégué et de son suppléant aux instances de l'agence d'urbanisme Clermont Massif central

Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne est membre adhérent de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

Conformément au statut de cette dernière, le Pôle Métropolitain doit désigner un délégué titulaire et son suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale, au Conseil d'administration et Bureau de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

La présidente propose que le Pôle Métropolitain soit représenté par :

Madame Véronique POUZADOUX en qualité de titulaire

Et

Monsieur Frédéric BONNICHON en qualité de suppléant

aux instances de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

L'ensemble des membres du conseil valide cette désignation à l'unanimité.

POUR	41
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Pour ampliation certifiée conforme,


Véronique POUZADOUX
Présidente

